



DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATIONS 2022

Vous avez jusqu'au 15 novembre 2021 pour déposer vos demandes de subvention !

Fini les dossiers papiers, déposez vos demandes de subvention sur la plateforme "VaucluseServices" du Conseil départemental de Vaucluse

Publié le 28 septembre 2021

La nouvelle campagne de demandes de subventions auprès du Département a démarré depuis le 15 juin 2021.

Pour la troisième année, ces demandes se font sous une forme entièrement dématérialisée sur Vaucluse Services, accessible via www.vaucluse.fr.

Fini les dossiers papiers, les démarches se font uniquement en ligne, jusqu'au 15 novembre prochain. Un téléservice qui offre plusieurs avantages : réduction du délai de traitement des dossiers et possibilité pour les associations de suivre l'avancement en temps réel en se connectant sur le site. A noter que les associations sont guidées sur la plateforme tout au long de leurs démarches.



Pour toutes vos questions - un numéro : 04 90 16 15 00 - une adresse mail : contact@vaucluse.fr

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09